



Arrêté n°00471/VR/DEC du 23 janvier 2025 fixant les modalités d'inscription des candidats aux entretiens de validation des acquis de l'expérience session 2025

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le décret en date du 22 août 2022 portant nomination de Monsieur Thierry TERRET, Vice-recteur de Polynésie française ;
- VU les articles R335-5 du code de l'éducation ;
- VU la convention n°99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat ;
- VU l'organisation matérielle définie par le ministère chargé de l'éducation en Polynésie française du 21 janvier 2025.

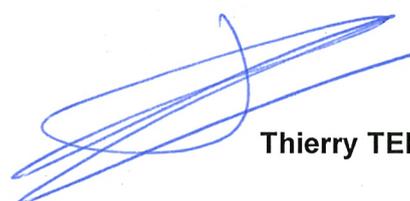
ARRÊTE

Article 1 : Les inscriptions aux entretiens de validation des acquis et de l'expérience (VAE) de la session 2025 des examens seront enregistrées, seulement pour les candidats ayant déposé leur livret 2 dans l'application nationale France-Vae conformément aux dates indiquées dans le calendrier national.

Article 2 : Les candidats s'inscrivent grâce à l'application informatique nationale CYCLADES disponible sur le site internet de la Direction générale de l'éducation et des enseignements aux dates et horaires indiqués ci-dessous :

- pour la 1^{re} session 2025 : du mercredi 29 janvier 2025 à 08h00 au mercredi 5 février 2025, 18h;
- pour la 2^e session 2025 : du mercredi 17 septembre 2025 à 08h00 au mercredi 24 septembre 2025, 18h.

Article 3 : Le secrétaire général du vice-rectorat est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Thierry TERRET